



Document d'objectifs du
réseau de zones humides de l'Albanais
(Document d'application)

Marais de La Plesse

Commune de
Saint Offenge-Dessous

Décembre 2004





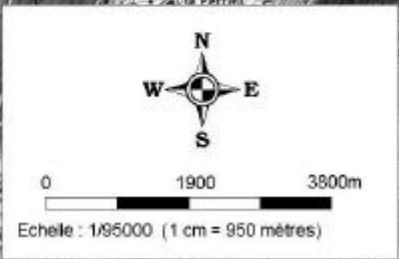
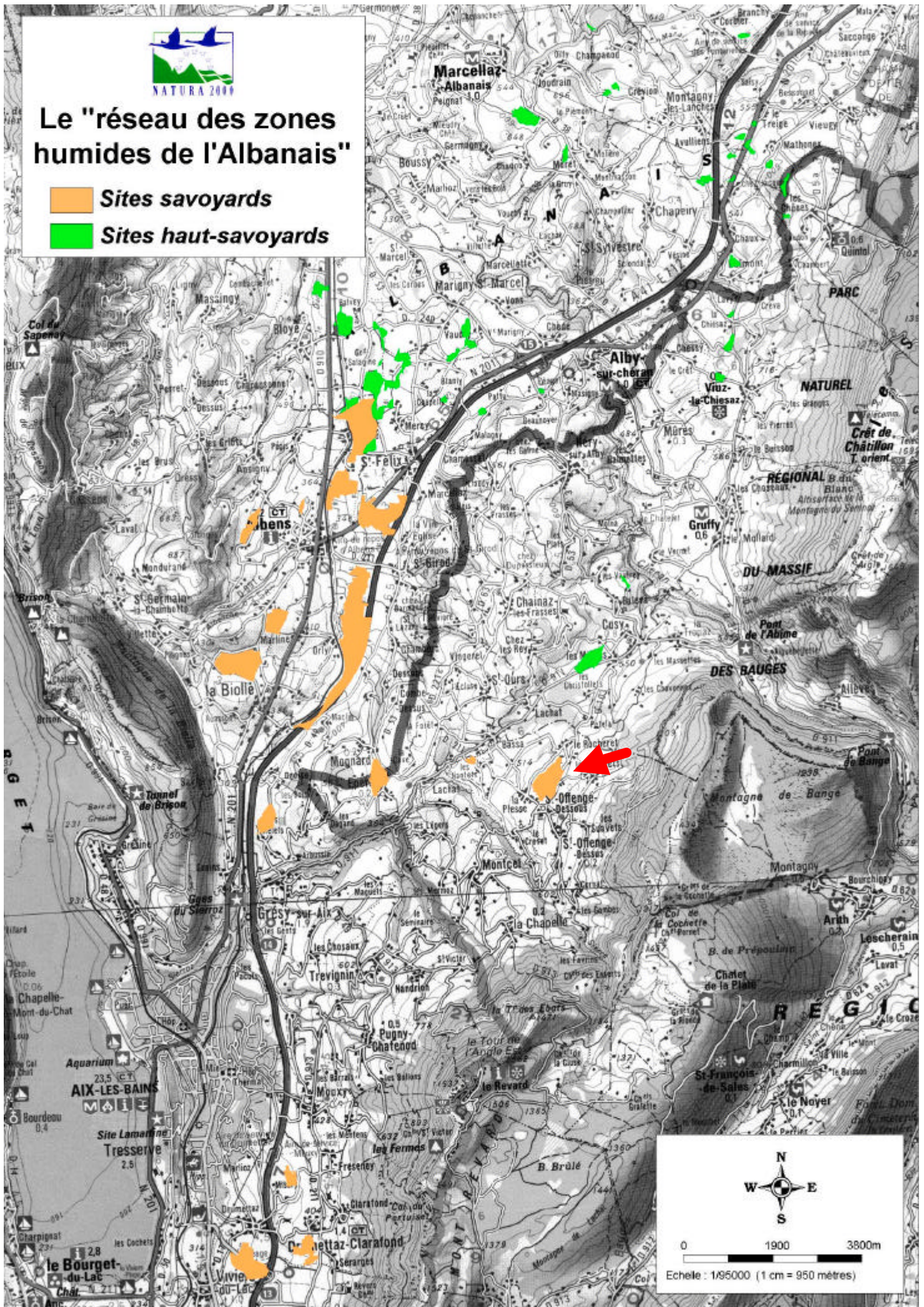
Sommaire

PRÉAMBULE	4
A. PRÉSENTATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	6
A-1. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	6
A-2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	6
B. EVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS	8
B-1. VALEUR PATRIMONIALE.....	8
B-2. DÉFINITION DES OBJECTIFS	8
B-3. FACTEURS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LA GESTION	10
C. ACTIONS PROPOSÉES	10
C-1. PRINCIPES	10
C-2. DESCRIPTION	10
C-2.1 Gestion du marais.....	10
C-2.2. Milieux agricoles périphériques.....	11
C-2.3. Evaluation des opérations et suivi de la gestion.....	11
C-2.4. Démarches administratives	11
C-3. SYNTHÈSE ET PLANIFICATION DES OPÉRATIONS.....	11
C-4. EVALUATION FINANCIÈRE.....	122



Le "réseau des zones humides de l'Albanais"

-  Sites savoyards
-  Sites haut-savoyards



Préambule

Le document d'objectifs du réseau de zones humides de l'Albanais est composé de deux volumes. Le premier a pour but de donner une vision d'ensemble de ce réseau avec ses enjeux et problématiques de gestion. Le second rassemble les documents d'objectifs propres à chaque site et ayant pour vocation d'être l'outil d'appropriation et de validation locale de la démarche Natura 2000.

La présente version est le document d'objectifs appliqué au marais de la Plesse (St Offenge-Dessous) et comporte trois grandes parties :

A- Présentation de la zone et de son environnement

Y figurent un certain nombre d'informations générales sur cette zone humide et son contexte environnant. Les informations relatives à certains paramètres communs à l'ensemble des sites (géologie, pédologie...) et déjà présentées dans le document d'objectifs, ne sont pas évoquées afin de limiter le volume de ce document.

B - Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

Cette partie a dans un premier temps pour but de mettre en évidence les enjeux patrimoniaux qui guideront l'élaboration des objectifs de gestion du marais. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse du statut réglementaire des habitats ou espèces Directives européenne "Habitat, faune, flore" et "Oiseaux", loi française du 10 juillet 1976 sur la "protection de la nature". Est également pris en compte l'éventuelle inscription des espèces aux "listes rouges" (régionale, française, européenne) qui bien que n'ayant pas de valeur réglementaire, traduisent bien le niveau de rareté et de menace qui pèse sur ces espèces.

Dans un second temps, sont abordés un certain nombre de contraintes ou d'éléments favorables entrant en interaction avec les objectifs de gestion. Les orientations et choix de gestion résulteront de la prise en considération de ces différents facteurs. Certains d'entre eux sont liés aux caractéristiques naturelles du marais. Elles engendrent parfois des contraintes techniques ou réglementaires incontournables qui devront être intégrées dès la conception des opérations. D'autres sont issus de la prise en compte des activités humaines se déroulant sur le site ou en périphérie. Rappelons qu'en tant que collecteur des eaux de leur bassin versant, les zones humides sont entièrement dépendantes des activités humaines qui s'y déroulent et de l'occupation du sol -favorable ou non - qui en résulte.

C - Actions proposées

Cette partie présente les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation et relèvent essentiellement de quatre catégories :


- Animation foncière et animation locale du projet
- Gestion des habitats et des espèces
- Suivi écologique du site
- Démarches administratives
- Chiffrage des opérations

Marais de la Plesse

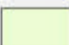


Cartographie des habitats

Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie // (S) G novembre 2004 gbd ORTHO IGN 73/2001 - Licence V103-CUEX/68





 Périimètre Natura 2000 ajusté à l'échelle parcellaire

HABITATS HUMIDES

-  Prairie à hautes herbes / magnocariçaie (37.1x53.2) - B
-  Roselière atterrie (53.112) - B
-  Roselière atterrie eutrophisée (53.112s) - C
-  Cours d'eau, fossés (24.1)

AUTRES HABITATS

-  Prairie ou pâture mésophile (81.1x38.1)
-  Boisement humide de feuillus divers (41.2)
-  Cultures (82)



0 90 180 m
Echelle : 1/4500 (1 cm = 45 mètres)

A. Présentation du site et de son environnement

A-1. Informations générales

A-1.1. Localisation, description sommaire

Cette zone humide est située à 575 m d'altitude sur la commune de St Offenge-Dessous où elle occupe un fond de vallon au nord-ouest du centre du village et s'inscrit dans un environnement bocager encore préservé. Dominée par deux grands types de milieux : une roselière sèche et une cariçaie, elle est longée à l'ouest par un fossé profond qui est constitué l'unique drain.

A-1.2. Statuts actuels

Document d'urbanisme

- Le marais est classé en zone Nh (zone humide) au PLU. Les secteurs agricoles périphériques sont en zone A.

Inscriptions aux inventaires, classements divers

- ZNIEFF de type 1
- Inscrit à l'inventaire des tourbières de la région Rhône-Alpes (2000)
- Réseau Natura 2000 "S10"

A-1.3. Foncier

Le site comprend au total 74 parcelles. La zone humide occupe une superficie d'environ 6 ha et concerne une vingtaine de parcelles. Une zone périphérique agricole d'une vingtaine d'hectares est incluse dans le périmètre Natura 2000.

<p><u>Section D</u>: 142, 448, 454, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 32, 44, 45, 48, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 65, 67, 68, 69, 78, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 93, 94, 95, 201, 202, 203, 204, 645, 646, 658, 659, 660, 673, 688, 690, 695, 701, 703, 705, 719, 727, 729, 747, 748, 756, 759, 761, 763, 765, 767, 769, 776, 778, 968.</p>

A-2. Environnement et patrimoine

A-2.1. Hydrologie

Concernant les apports de surface, le marais est principalement alimenté par les versants sud et sud-ouest. Après leur transit, ces eaux sont évacuées par un fossé profond mais à faible débit qui longe la bordure nord-est du site. Ce fossé reçoit également des eaux à très forte charge de pollution organique (eaux blanches) qui provoquent, outre l'asphyxie biologique des eaux, une eutrophisation des sols (enrichissement en éléments minéraux) proches du ruisseau qui provoque une prolifération des orties et une banalisation écologique quasi irréversible de ces secteurs.

A-2.2. Unités écologiques

Sur la carte ci-contre figurent les principaux « habitats » présents sur le site ainsi que leur référence en nomenclature européenne et leur état actuel de conservation (A : bon, B : moyen, C : mauvais) lorsqu'il s'agit d'habitats humides.



A-2.3. Evolution historique

Depuis le début des années 70, date à laquelle remonte les dernières fauches, le marais ne fait plus l'objet d'exploitation à finalité agricole. Sur un petit secteur, une intervention de broyage a été réalisée par les chasseurs de la commune dans la décennie 90.

A-2.4. Contexte socio-économique

En périphérie de la zone humide, l'activité agricole de polyculture-élevage concerne 5 exploitants. Si les pratiques culturales ne semblent pas porter atteintes au marais, les parties Sud et Est du site sont très fortement eutrophisées (milieux terrestres et aquatiques) par les rejets d'effluents de bâtiments d'élevage qui se concentrent dans le fossé principal.

Les dégradations engendrées par l'eutrophisation et la dynamique d'atterrissement des milieux de la bordure est du marais, ne sont toutefois pas jugées inquiétantes par la commune qui s'estime capable de réaliser elle-même les opérations (débroussaillage...) visant à conserver la valeur écologique du marais. La réalité des rejets d'effluents est par ailleurs contestée par certains exploitants. La réhabilitation de la fauche, telle qu'elle est réalisée sur plusieurs marais de l'Albanais par le CPNS, n'est pas recherchée.

La commune de St Offenge-Dessous souhaite conserver en intégralité la gestion du site et ne souhaite en aucun cas la confier à une structure extérieure. Elle est par ailleurs la seule des 8 communes concernées par ce document d'objectifs, à avoir donné un avis défavorable lors des 2 consultations sur la mise en place du réseau natura 2000.

B. Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

B-1. Valeur patrimoniale

Enjeux	Situation
→ Habitats menacés en plaine au niveau départemental	
Cariçaies à grandes laïches avec présence de secteurs de touradons remarquables	Forte colonisation du roseau
→ Flore protégée au niveau régional	
Laïche à épis rapprochés	Petite population dans la cariçaie
→ Oiseaux	
Rousserolle effarvate, Rousserolle verderolle Râle d'eau, Bruant des roseaux	Stabilité probable
→ Batraciens	
Grenouille rousse	Stabilité probable

B-2. Définition des objectifs

→ Marais et milieux aquatiques

- Maintenir les cariçaies dans un état semi ouvert en conservant les touradons
- Conserver la roselière sèche en évitant le développement des ligneux
- Stopper les rejets d'effluents
- Mise en cohérence des documents d'urbanisme avec les enjeux de conservations

Marais de la Plesse

Propositions de gestion

Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie (S.I.G. novembre 2000 - BD ORTHO IGN 73/200 - Licences N102/01EX/003)



0 60 180 m
Echelle : 1/4500 (1 cm = 45 mètres)

Objectifs / opérations de gestion	Mesures éligibles	
	Contrat Natura 2000	CAD
HABITATS HUMIDES		
 Fauche annuelle ou bisannuelle tardive avec exportation	RPHv RPHv	AAE prioritaires
 Bucheronnage ou broyage des saules		
 Cours d'eau, fossés : traitement du rejet d'eaux blanches		
AUTRES HABITATS		
 Libre évolution		AAE secondaires
 Maintien des pratiques agricoles actuelles		

→ Bassin versant

- Maintenir sa vocation agricole
- Restaurer ou maintenir les productions et les pratiques agricoles compatibles avec les exigences de la zone humide.

B-3. Facteurs susceptibles d'influencer la gestion

B-3.1. Facteurs socio-économiques

Rappelons qu'en l'absence de souhait de la commune de participer à la démarche Natura 2000, les propositions formulées seront inapplicables dans l'état actuel des choses.

B-3.2. Contraintes techniques

La restauration de prairies humides sur la bordure est du site est inenvisageable compte tenu de son niveau d'eutrophisation. Seule la moitié ouest du site pourrait donc faire l'objet d'interventions visant à y faire régresser le roseau. Dans certains secteurs, la conservation des touradons obligerait à intervenir manuellement.

C. Actions proposées

C-1. Principes

La mise en œuvre de ces actions reste subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui ont la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat. Ces contrats seront de deux types selon le statut de leur souscripteur :

- contrat « Natura 2000 » pour les propriétaires privés ou gestionnaires ne relevant pas du statut agricole. Les propriétaires privés ne pouvant eux-mêmes exécuter ces travaux, pourront en confier la charge à d'autres structures (CPNS, collectivités, ACCA, ...) susceptibles de les réaliser. Les cahiers des charges de ces contrats figurent à la fin de la partie générale du document d'objectifs.
- contrat d'agriculture durable (CAD) : Les exploitants ayant souscrit ce dispositif, auront la possibilité de choisir parmi les « actions agroenvironnementales (AAE) » sélectionnées par le groupe thématique agricole afin de conserver ou de mettre en œuvre des pratiques extensives sur les parcelles de marais ou de prairies et cultures périphériques. La liste de ces actions figure également à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

C-2. Description

C-2.1 Gestion du marais

Habitats	Types d'opérations
Cariçaies	⇒ Fauche avec exportation du roseau ou pâturage. Broyage à proscrire sur la moitié nord pour ne pas détruire les formations à touradons.
Roselières	⇒ Bucheronnage sélectif des saulaies (non envisagé à moyen terme).
Fossé récepteur des effluents	⇒ Traitement du rejet d'eaux blanches par raccord au réseau d'assainissement (schéma directeur) = action Contrat de Bassin Versant

C-2.2. Milieux agricoles périphériques

Zone concernée	Habitats	Type d'opérations
Parcelles exploitées du périmètre Natura 2000	Prairies de fauche et pacage Cultures	⇒ maintien des pratiques actuelles en privilégiant les surfaces en herbe. ⇒ si contractualisation CAD : choix parmi les mesures agro-environnementales annexées au DOCOB.

C-2.3. Evaluation des opérations et suivi de la gestion

Zone concernée	Habitats	Opérations prévues
Site entier	Prairies humides et milieux aquatiques	⇒ Suivi botanique/entomologique/vertébrés : 1/2 prospections annuelles de l'ensemble du site. ⇒ Actualisation de la cartographie des habitats et des usages

C-3. Synthèse et planification des opérations

ANIMATION FONCIERE	200X	200X	200X	200X	200X
GESTION DES HABITATS	200X	200X	200X	200X	200X
↻ Cariçaies : fauche avec exportation / pâturage					
↻ Roselières : bucheronnage sélectif des arbustes	Non justifié à moyen terme				
↻ Milieux aquatiques : suppression des rejets d'effluents					
EVALUATION ET SUIVI DE LA GESTION	200X	200X	200X	200X	200X
- Suivi faune/flore après arrêt des rejets					
- Suivi annuel de l'évolution des habitats et des opérations réalisées					
- Actualisation de la cartographie des habitats/usages					

C-4. Evaluation financière

NB : les chiffrages présentés ci-dessous visent à donner une première indication globale des montants nécessaires à la mise en œuvre du document d'objectifs sur une période de 6 ans.

Dans le cas du marais de la Plesse, cette évaluation n'a qu'un caractère formel compte tenu de la position de la commune vis-à-vis de la démarche.

A - Gestion des habitats	
Restauration prairie humides	6 922,00 €
Entretien prairies humides	0,00 €
Restauration / entretien milieux aquatiques	707,00 €
Conception / Mise en œuvre / Suivi des travaux	8 050,00 €
Total A	15 679,00 €

B - Suivis scientifiques	
Total B	13 115,00 €

C - Valorisation pédagogique	
Total C	0,00 €

D - Mise en œuvre du DOCOB	
Volet foncier	12 200,00 €
Animation générale	6 100,00 €
Volet agricole	6 100,00 €
Total D	24 400,00 €

TOTAL / DOCOB	53 194,00 €
----------------------	--------------------